

## En qu'in pas de danse

Reprise le vendredi 13 septembre à 19h

Salle multi activités (derrière la salle des fêtes d'Enquin les Mines).

Deux séances d'essai gratuites

Fin impérative des inscriptions le 4 octobre 2024.

Cotisation : 40 €/personne/an

1 séance par semaine tous les vendredis à 19h sauf périodes vacances scolaires

Venez nous rejoindre avec votre partenaire pour des moments exceptionnels de détente dans la bonne humeur.

### La Présidente

Josée FROMENT



Activités

Manifestations

**Bonne Poche**  
Les Amis de La Ferme des Templiers organisent une

## SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

SAMEDI 14 SEPTEMBRE DÈS 18H30

À LA FERME DES TEMPLIERS  
2 rue des Templiers  
62145 Enquin-lez-Guinegatte

ADULTES : 19€  
Burger frites - Foodtruck + jeux

ENFANTS : 14€  
Nuggets/saucisse frites + jeux

Repas à 19h  
Jeux de 20h à 23h

BUVETTE SUR PLACE

Réervations avant le 4 septembre au 06.11.64.75.57 ou fdt-maes@sfr.fr

### Société de chasse d'Enquin les Mines

**Réunion le dimanche 8 septembre** à 10 h salle des fêtes d'Enquin les Mines

Se munir du permis et assurance validé 2024-2025

Les cotisations seront à régler ce jour (130 €/ nouveau chasseur 180 €).

Yves VERDIN

NOUVEAU



Prestations de retouches : ourlets, fermetures éclair, boutonniers... sur rendez vous

Lundi et mardi : 16h à 18h -

Du mercredi au vendredi : 14h à 18h

Vente d'accessoires, maroquinerie et textile

9 rue d'Aire-62145 Enquin lez Guinegatte-  
06.52.64.71.74

VENDREDI 6 SEPTEMBRE. 19H 30

## Assemblée Générale

Comité des FÊTES d'Enquin-lez-Guinegatte

et renouvellement du bureau  
DU COMITÉ DES FÊTES  
D'ENQUINEGATTE

Ouvert à tous

Anciennes écoles d'Enquin-lez-Guinegatte

Verre de l'amitié à l'issue de l'AG !

IPNS

## ANIMEDIA

Du 31 août au 5 octobre

### LES ABECEDAIRES - Enfants

Venez découvrir les abécédaires et jouer avec eux. Sessions jeux le 4 de 9h30 à 10h15 et 7 septembre de 10h à 10h45.

Mercredi 18 septembre - 15h

### SCRAPBOOKING avec « Les créations d'Aimée »

Création d'une boîte à coudre

Ados-Adultes : 2 €/participant

Samedi 21 septembre - 10h

### BIBLIVORES—Editions « Vous êtes ici »

Retour sur la collecte de recettes avec Amandine Hubert

Réalisation et assemblage kit recettes

Du 14 au 26 septembre

### JOURNÉES DU PATRIMOINE

Exposition « l'Héritage de la Mine »

Horaires de la médiathèque + Dimanches 15 et 22 septembre de 16h à 18h

### Concours fête de la science

Déposez jusqu'au 30/09 une création représentant le système solaire (ou partie) en volume. Nombreux lots à gagner dont des places au planétarium de la Coupole.

### Horaires médiathèque :

Mardi 16h à 17h15-Mercredi 9h à 12h et 15h à 17h15 - Jeudi 15 à 17h15 - Samedi 10h à 11h30



# Tandem

Septembre 2024

Bulletin municipal  
N°83



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

## Édito

Mesdames, messieurs

**Notre commune sera concernée par trois manifestations sportives durant le mois de septembre.**

**Le vendredi 06 septembre 2024, l'Enquinoise** organisée par le club VTT « Les Gueules Noires ». Parcours nocturne en VTT, marche et TRAIL.

**Le samedi 07 septembre 2024, une épreuve du rallye automobile de Béthune** prendra le départ du hameau de Fléchinelle (rue de la Fosse 1) et empruntera le début de la rue des Templiers avant de se diriger vers le chemin de la Barre.

Le départ de la première spéciale se fera à 10h48 et celui de la seconde à 16h12

**La circulation sera interdite à tout véhicule pendant la durée des épreuves sur les routes concernées.**

L'accès à la rue des Templiers pourra se faire via Cuhem (hameau de la commune de Fléchin). La rue Ernest Hermand sera réservée corridor d'accès aux services de secours, l'accès aux riverains sera uniquement possible depuis le carrefour rue de Château d'Eau / rue du Mont Pouret.

Buvette et restauration sur place rue des Templiers.

**Le dimanche 15 septembre 2024 les épreuves dames et hommes du Grand Prix cycliste d'Isbergues** traverseront notre commune empruntant les rues d'Erny, de St Pol, des Templiers, Ernest Hermand et du Mont Pouret.

**La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule pendant la durée des épreuves sur les routes concernées.**

Le passage de la caravane est prévu vers 12h00, la course dames vers 13h05 et la course hommes vers 14h45.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte

mairie-enquin@orange.fr

www.enquinlezequinegatte.fr

f Mairie Enquin

Enquin lez Guinegatte

# Les échos du Conseil

## Défense incendie

Rapporteur : Hervé DUPONT



Le rapporteur rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a transféré par délibération fin 2022 sa compétence défense incendie au SIDEN –SIAN.

**L'adhésion a été actée par arrêté interdépartemental au 1er janvier 2024.**

Le montant de la cotisation s'élève à 5 € par habitant soit 8195 €.

Le comité syndical du SIDEN-SIAN a décidé de mettre en place la possibilité de fiscalisation de notre contribution : les services fiscaux se chargent dans ce cas de récupérer la cotisation directement auprès des habitants.

La commune peut refuser cette fiscalisation et financer la cotisation par le biais de son budget communal.

**La commune ayant inscrit la dépense à son budget primitif, le conseil municipal décide à l'unanimité de financer la contribution et refuse la fiscalisation auprès des habitants.**

## Subventions travaux inondations

Rapporteur : Hervé DUPONT

La commune a sollicité la participation de l'Etat pour les travaux de voirie suite aux inondations de fin 2023 et début 2024.

La subvention demandée s'élevait à 26 099 €.

Il nous a été octroyée 66 927.84 € pour l'ensemble des travaux.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi de cette subvention.**

## Convention de passage

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin de formaliser l'accès à la parcelle (ZK 89) située rue d'Enquin derrière la citerne incendie il est nécessaire de conclure une convention de passage avec les propriétaires.

Il est précisé que cette convention deviendra caduc en cas de vente de la parcelle.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

## Salle des fêtes d'Enguegatte



Rapporteur : Frédéric PICQUET

La commune a sollicité l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25% pour les travaux de mise aux normes de la Salle des Fêtes d'Enguegatte.

Eu égard au nombre de dossiers déposés et à l'enveloppe allouée à l'arrondissement de Saint Omer, il n'a pas été possible de retenir le taux de 25% mais de 19.64% soit une subvention de 50 000 €.

**Le conseil municipal accepte cette subvention et modifie le plan de financement en conséquence.**

Suite à des modifications sur le marché initial pour les lots gros-œuvre étendu, peinture, électricité et plomberie ventilation, il est nécessaire de valider les avenants des entreprises.

Gros-œuvre étendu : en attente de validation par le maître d'œuvre

Electricité : modification chauffage et éclairage avenant : +1650.21 € HT

Plomberie-ventilation : Pose d'une VMC –dépose et repose PAC intérieure-reprise installation gaz : + 6047.21 € HT

Peinture : enduit, peinture mur et menuiserie, tuyaux gaz : + 448.51 € HT

**Le conseil municipal valide à l'unanimité ces avenants.**

# Groupe scolaire de l'Hermitage

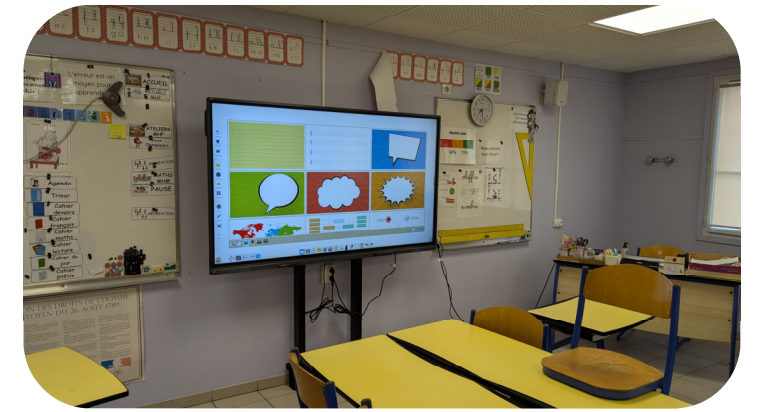
## Travaux et équipements

**Le conseil syndical a investi 31 832 € pour équiper les 8 classes du RPC d'écrans numériques interactifs et de 10 Pc portables.**

Les travaux de modifications afin de pouvoir installer ces écrans ont été réalisés par l'agent technique du RPI.

A la demande de l'équipe enseignante et afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de toutes petites sections, la classe des TPS a été ouverte pour un accès direct au dortoir. Hors temps de sieste, l'espace accueillant les lits sera aménagé avec différents jeux et modules de motricité acquis par le syndicat du RPI pour 1831 €.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé par l'agent technique du RPI.



## Urbanisme

Rappel :

**Toute édification de clôture ou mur en front à rue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme** de type déclaration préalable. Elle doit être accompagnée d'un arrêté d'alignement afin de délimiter le domaine public du domaine privé. L'arrêté d'alignement doit être demandé aux services du département ou à la commune suivant la nature de la voirie.

**La pose de tuyaux pour accéder à une parcelle est soumise à demande et accord des services départementaux sur route départementale et demande et accord du maire sur les routes communales.**

Dans les zones d'assainissement non collectif, **le rejet des eaux usées par filière de traitement dans les réseaux d'eaux pluviales ou fossés est soumis impérativement à accord du maire.** Celui-ci ne peut être éventuellement donné que sous certaines conditions techniques.

Pour les constructions neuves ou les rénovations **le rejet éventuel des eaux pluviales sur le domaine public est soumis impérativement à accord du maire.**

Hervé Dupont, Maire

